Compétition des Utilisateurs du PSR-A3000 2017 – Yamaha CONDITIONS GÉNÉRALES

Il s'agit de la deuxième compétition en ligne pour les utilisateurs des PSR-A3000 organisée par YAMAHA Musique Golfe. La Performance orientale affichant le plus de vues ainsi que celles choisies par notre équipe de Musiciens Experts seront récompensées par des Prix de valeur.

ARTICLE 1: YMGF invite tous les utilisateurs du PSR-A3000 résidents des pays suivants :

Angola, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Biélorussie, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Moldavie, Mozambique, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République d'Afrique du Sud, Île de la Réunion, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Émirats arabes unis, Ouzbékistan, Zambie.

REMARQUE: Les employés de YMGF, les distributeurs officiels et revendeurs Yamaha ne sont pas autorisés à y participer, y compris leurs parents jusqu'au 2e degré.

ARTICLE 2: Les participants seront invités à s'inscrire et à soumettre une vidéo enregistrée de leur performance en direct (limité à 6 minutes). Ces vidéos seront publiées pour être regardées par le public et les vidéos gagnantes seront insérées et utilisées dans la campagne de publicité des sites internet Yamaha.

ARTICLE 3: L'inscription s'effectuera sur les sites Web suivants :

- a. Compétition Website: Yamaha PSR-A3000 Owners' Competition 2017
- b. YMGF Facebook Account: www.facebook.com/YamahaMusicGulf.YMGF/
- c. Les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} août 2017 et la date de clôture est prévue pour le 30 septembre 2017 à 12h GST (UTC+4).
- d. Le participant doit télécharger la vidéo en conformité avec les instructions sur la page d'inscription affiché sur site web.
- e. YMGF accepte l'enregistrement via l'application « Easypromos Video Contest ». L'inscription et les vidéos ne seront pas acceptées par e-mail, courrier ou tout autre moyen.
 - o Application "Easypromos Video Contest" est fournie par Easypromos. Pour plus d'informations, veuillez visitez : http://www.easypromosapp.com
- f. YMGF réserve le droit de partager les coordonnées des participants (Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone) avec les distributeurs autorisés de Yamaha dans les pays énumérés dans l'article 1. Les coordonnées seront utilisées par les distributeurs autorisés de Yamaha pour remettre les certificats de participation et les prix aux participants.

YMGF supprimera toutes les informations des participants tels que le nom, l'adresse e-mail, l'adresse du domicile et le numéro de téléphone recueillies à partir du formulaire d'inscription, après la fin de cet évènement. YMGF se portera garant de la non utilisation des ces informations pour des activités promotionnelles futures.

ARTICLE 4: Qualification des participants:

- a. Le participant doit être propriétaire du PSR-A3000
- b. Les participants doivent être des amateurs et ne doivent pas avoir de contrat signé avec une maison de disques au cours de la période.
- c. Seules les performances Solo seront acceptées (1 Musicien Seulement)
- d. La performance doit être faite UNIQUEMENT par un PSR-A3000
- e. La performance doit être jouée dans un style oriental.
- f. Une (1) Vidéo seulement par participant
- g. Les participants doivent être résidents ou citoyens des pays cités dans l'Article 1 avec preuve d'identité. Il n'y a aucune limite en matière d'âge, de sexe, de profession et de nationalité.

ARTICLE 5: Droits d'utilisation des chansons et Vidéos

- a. Les Live performances doivent être téléchargées ou partagées sur YouTube ou Vimeo. Seul un titre original sera accepté.
- b. La durée de la représentation ne peut pas dépasser 6 minutes.
- c. Les participants garantissent que la vidéo présentée est leur œuvre originale.
- d. Les vidéos et la chanson ne doivent être ni offensantes ni discriminatoires, en paroles ou en actes, envers toute personne ou tout groupe (quelque soit le sexe, la race, la religion ou autres).
- e. YMGF et YCJ se réservent le droit de rejeter les vidéos avant ou après leur publication.
- f. Le participant est responsable de tout dommage ou perte réclamé(e) par des tiers concernant la vidéo soumise.

ARTICLE 6: Droits d'auteur

YMGF se réserve le droit d'utiliser les photos, les représentations vidéo et les autres informations connexes du groupe à des fins promotionnelles, indépendamment de toute modification.

ARTICLE 7: Procédure de jugement et prix

- Le Grand Gagnant sera la performance qui affichera le plus de vues sur la page web dédiée à cette compétition .
 - o La récompense du Grand Prix sera de 1500\$.
 - Le vote public sera valable sur la page web du concours via un enregistrement par adresse email ou compte Facebook, du 1^{er} au 22 octobre 2017.
- Les 3 Prix "des meilleures performances" seront selectionnés par L'équipe de Musiciens Experts de YAMAHA. Chacun spécialisé dans son répértoire musical : Khaliji, Arabe et Persan. Chaque gagnant du Prix "Meilleure Performance" recevera à son tour une récompense de 1000\$

- Critères de Choix :
 - o Originalité et qualité des arrangements
 - o Sens du spectacle
 - o Aspect général du son et contrôle.
 - o Maitrise des fonctions du PSR-A3000
 - Utilisation du contenu original (Sonorités et Styles)
- L'Equipe de Musiciens Experts de YAMAHA se compose de:
 - o Seeroos Juma
 - o Hatem Boulifa
 - o Amine Dehane
 - o Nemer Habib
 - o Wael El Tonsy
 - o Said Senhaji
 - o Majid Nabi
 - o Omid Hosseini

Profil d'Artistes sur: https://mea.yamaha.com/en/artists/keyboards/

- Les gagnants seront annoncés le 29 octobre 2017 sur
 - o YMGF Website: mea.yamaha.com
 - o YMGF Facebook Account: www.facebook.com/YamahaMusicGulf.YMGF/
 - Les gagnants seront informés par e-mail.

Les prix seront présentés aux gagnants par les distributeurs Yamaha autorisés dans leurs pays.

ARTICLE 8: Procédure d'annulation

Dans le cas où le participant décide d'annuler son inscription, ce dernier devra contacter YMGF avec son adresse e-mail d'inscription (<u>Via le lien demande</u>).

ARTICLE 9: En enregistrant et en envoyant des vidéos, tous les participants admissibles acceptent de respecter les conditions et les règles générales qui régissent ce concours.